



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission des institutions

Rapport

Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 128 – Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d’un encadrement concernant les chiens

Procès-verbaux des séances des 20, 21 et 22 mars 2018

Dépôt à l'Assemblée nationale :
n° 4172-20180327

QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE SÉANCE, LE MARDI 20 MARS 2018.....	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	2
AUDITIONS	2
DEUXIÈME SÉANCE, LE MERCREDI 21 MARS 2018	4
AUDITIONS (suite)	5
TROISIÈME SÉANCE, LE JEUDI 22 MARS 2018	7
AUDITIONS (suite)	8

ANNEXES

- I. Liste des personnes et des organismes qui ont été entendus
- II. Liste des mémoires des personnes et des organismes qui n'ont pas été entendus
- III. Liste des documents déposés

Première séance, le mardi 20 mars 2018

Mandat : Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n^o 128 – Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (Ordre de l'Assemblée le 22 février 2018)

Membres présents :

M. Auger (Champlain), président
M. Bergeron (Verchères), vice-président, porte-parole de l'opposition officielle en matière de sécurité publique
M. Boucher (Ungava)
M. Coiteux (Nelligan), ministre de la Sécurité publique
M^{me} D'Amours (Mirabel) en remplacement de M. Jolin-Barrette (Borduas)
M^{me} Fournier (Marie-Victorin) en remplacement de M. Marceau (Rousseau)
M. Reid (Orford)

Autres députés présents :

M. H. Plante (Maskinongé)
M^{me} Léger (Pointe-aux-Trembles)

Témoins (par ordre d'intervention) :

Ordre des médecins vétérinaires du Québec :

D^{re} Caroline Kilsdonk, présidente
D^r Simon Verge, vice-président
D^r Martin Godbout, médecin vétérinaire

Ville de Laval :

M. Marc Demers, maire
M^{me} Sandra Desmeules, membre du comité exécutif et responsable du dossier des animaux
M^{me} Christine Fliesen, responsable gestion animalière, Environnement et écocitoyenneté
M^e Rita Masri, Affaires juridiques

Fédération québécoise des municipalités :

M. Jacques Demers, président
M. Patrick Émond, directeur, Recherche et politiques
M. Étienne Grand-Maison, conseiller, Recherche et politiques

National Pit Bull Victim Awareness :

M^{me} Heather Clemence

M^{me} Mia Johnson

M^{me} Lise Vadnais, accompagné de :

M^{me} Émilie Routhier

M^{me} Julie Vadnais

M. Gaston Vadnais

M. Gilles Vidal

La Commission se réunit à la salle du Conseil législatif de l'hôtel du Parlement.

À 16 h 07, M. Auger (Champlain) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Coiteux (Nelligan), M. Bergeron (Verchères) et M^{me} D'Amours (Mirabel) font des remarques préliminaires.

AUDITIONS

La Commission entend l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec.

À 17 h 03, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend la Ville de Laval.

À 17 h 44, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 19 h 30.

À 19 h 30, la Commission reprend ses travaux.

La Commission entend la Fédération québécoise des municipalités.

À 20 h 13, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend National Pit Bull Victim Awareness.

À 21 h 02, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend M^{me} Vadnais.

Il est convenu d'observer une minute de silence à l'occasion du décès de M^{me} Christiane Vadnais.

L'audition se poursuit.

Il est convenu de permettre à M. H. Plante (Maskinongé) de participer à la séance.

L'audition se poursuit.

Il est convenu de permettre à M^{me} Léger (Pointe-aux-Trembles) de participer à la séance.

L'audition se poursuit.

Il est convenu de poursuivre les travaux au-delà de l'heure prévue.

À 21 h 49, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au mercredi 21 mars 2018, après les affaires courantes.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Carolyne Paquette

Pierre Michel Auger

CP/vb

Québec, le 20 mars 2018

Deuxième séance, le mercredi 21 mars 2018

Mandat : Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 128 – Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d’un encadrement concernant les chiens (Ordre de l’Assemblée le 22 février 2018)

Membres présents :

- M. Auger (Champlain), président
- M. Bergeron (Verchères), vice-président, porte-parole de l’opposition officielle en matière de sécurité publique

- M. Boucher (Ungava)
- M. Carrière (Chapleau) en remplacement de M. Rousselle (Vimont)
- M. Coiteux (Nelligan), ministre de la Sécurité publique
- M^{me} D’Amours (Mirabel) en remplacement de M. Jolin-Barrette (Borduas)
- M. Turcotte (Saint-Jean) en remplacement de M. Marceau (Rousseau)

Témoins (par ordre d’intervention) :

Association québécoise des SPA et des SPCA :

- M^{me} France Dubois, directrice générale, SPCA de l’Outaouais
- M^{me} Emmanuelle Jodoin, directrice du développement SPA de l’Estrie

SPCA de Montréal :

- M^c Alanna Devine, directrice de la défense des animaux
- M^c Sophie Gaillard, département de la défense des animaux

Club canin canadien – section Québec :

- M^{me} Lise Trottier
- M. Serge Bilodeau

Conseil canadien de législation canine :

- M^{me} Mireille Goulet, représentante, région du Québec

Centres d’adoption des animaux de compagnie du Québec :

- M^{me} Johanne Tassé, fondatrice
- M. Bertrand de Pétigny, chargé de projet

M^{me} Christine I. Hartig, coordonnatrice, gestion des problèmes, règlement municipaux, Services des règlements municipaux, Ville d'Ottawa

Association canadienne des médecins vétérinaires :

D^r Jean Gauvin, ancien président

D^{re} Angélique Perrier-Edmunds, vice-présidente

La Commission se réunit à la salle du Conseil législatif de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 10, M. Auger (Champlain) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

AUDITIONS (suite)

La Commission entend l'Association québécoise des SPA et des SPCA.

À 11 h 56, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend la SPCA de Montréal.

M. le président dépose le document coté CI-230 (annexe III).

À 12 h 39, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures.

À 15 h 04, la Commission reprend ses travaux.

La Commission entend le Club canin canadien – section Québec.

À 15 h 48, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend le Conseil canadien de législation canine.

À 16 h 33, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend les Centres d'adoption des animaux de compagnie du Québec.

À 17 h 19, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 20 minutes.

L'audition se poursuit.

À 17 h 33, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

M. le président dépose le document coté CI-231 (annexe III).

La Commission entend l'Association canadienne des médecins vétérinaires.

À 17 h 58, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au jeudi 22 mars 2018, après les affaires courantes.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Carolyne Paquette

Pierre Michel Auger

CP/vb

Québec, le 21 mars 2018

Troisième séance, le jeudi 22 mars 2018

Mandat : Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 128 – Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d’un encadrement concernant les chiens (Ordre de l’Assemblée le 22 février 2018)

Membres présents :

M. Auger (Champlain), président
M. Bergeron (Verchères), vice-président, porte-parole de l’opposition officielle en matière de sécurité publique

M. Boucher (Ungava)
M. Coiteux (Nelligan), ministre de la Sécurité publique
M^{me} D’Amours (Mirabel) en remplacement de M. Jolin-Barrette (Borduas)
M. Reid (Orford)

Témoins (par ordre d’intervention) :

Chiots nordiques :

M^{me} Chantal Ducharme, administratrice
M^{me} Ewa Demianowicz, responsable de campagne, HSI/Canada

Regroupement québécois des intervenants en éducation canine :

M^{me} Lucie Malouin
M^{me} Fanny Pelletier
M. Patrice Robert

Chef de l’opposition de la Ville de Montréal :

M. Lionel Perez, chef de l’opposition

D^r Ethan Lichtblau

M. Bernard Biron, accompagné de :

M^e Jean-Christophe Biron

ANIMA-Québec :

M^{me} Julie Sansregret
M^{me} Renée Lévesque

Coalition pour la promotion de la sécurité des personnes et des chiens :

M^{me} Sabrina Sabbah, présidente et directrice du développement d'affaires

M^{me} Marie-France Ouimet, vice-présidente, directrice des communications et directrice juridique

M^e Anne-France Goldwater, directrice des affaires juridiques

D^r David W. Silversides, professeur titulaire à la faculté de médecine vétérinaire, Université de Montréal

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 13, M. Auger (Champlain) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission du remplacement.

AUDITIONS (suite)

La Commission entend Chiots nordiques.

À 12 heures, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend le Regroupement québécois des intervenants en éducation canine.

À 12 h 35, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures.

À 14 h 59, la Commission reprend ses travaux.

La Commission entend le Chef de l'opposition de la Ville de Montréal.

À 15 h 44, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend le D^r Lichtblau.

À 16 h 22, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend M. Biron.

À 17 h 10, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend ANIMA-Québec.

À 17 h 56, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend la Coalition pour la promotion de la sécurité des personnes et des chiens.

M. le Président dépose les mémoires des personnes et des organismes qui n'ont pas été entendus (annexe II).

À 18 h 40, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux au 10 avril 2018, à 10 heures, où elle entreprendra un autre mandat.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Carolyne Paquette

Pierre Michel Auger

CP/vb

Québec, le 22 mars 2018

ANNEXE I

Liste des personnes et des organismes qui ont été entendus

Liste des personnes et des organismes qui ont été entendus

ANIMA-Québec	005M
Association canadienne des médecins vétérinaires	010M
Association québécoise des SPA et SPCA	014M
Biron, Bernard	008M
Centres d'adoption des animaux de compagnie du Québec	016M
Chef de l'opposition, Ville de Montréal	021M
Chiots nordiques	023M
Club canin canadien - section Québec	015M
Coalition pour la promotion de la sécurité des personnes et des chiens	025M
Conseil canadien de législation canine	007M
Fédération québécoise des municipalités	006M
Lichtblau, Ethan	019M
National Pit Bull Victim Awareness	004M
Ordre des médecins vétérinaires du Québec	002M
Regroupement québécois des intervenants en éducation canine	001M
SPCA de Montréal	012M
Vadnais, Lise	009M
Ville de Laval	011M

ANNEXE II

**Liste des mémoires des personnes et des organismes
qui n'ont pas été entendus**

Liste des mémoires des personnes et des organismes qui n'ont pas été entendus

Association des juristes progressistes	013M
Cadieux, Mel-Lyna	003M
Collège des médecins du Québec	017M
Loiselle, Denise	022M
Pitbull Association of Chateauguay	020M
Union des municipalités du Québec	024M
Ville de Montréal	018M

ANNEXE III

Liste des documents déposés

Liste des documents déposés

- SPCA de Montréal. [Présentation power point dans le cadre du projet de loi n° 128, Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens]. 21 mars 2018. 14 pages. Déposé le 21 mars 2018. CI-230
- Centres d'adoption d'animaux de compagnie du Québec. [Présentation PowerPoint dans le cadre du projet de loi n° 128, Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens]. Non daté. 14 pages. Déposé le 21 mars 2018. CI-231